



**Article 1** : Nos 5 chambres sont conformes aux dispositions de l'article D324-1 du Code du Tourisme en référence aux meublés de tourisme.

**Article 2 Réservation et durée du séjour**

La réservation devient effective dès lors que le client valide sa réservation sur le site internet. Le client ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux au-delà du séjour réservé et accordé par le propriétaire.

**Article 3 Annulation par le client.**

Si le client annule sa réservation plus de 72h avant l'arrivée, le client ne sera pas débité du montant de sa réservation.

Si le client annule entre 72h et 48h avant l'arrivée, nous encaisserons 50% du montant de la réservation.

Si le client annule moins de 48h avant l'arrivée nous encaisserons le montant total de la réservation.

**Article 4 Arrivée & départ**

Le client doit se présenter pour l'arrivée après 16h. Le jour du départ, le client doit libérer les lieux à 12 heures au plus tard. Tout dépassement d'horaire sera facturé d'une nuitée supplémentaire.

**Article 5 Utilisation des lieux**

Le client devra respecter le caractère paisible des lieux et en faire un usage conforme à leur destination.

Il s'engage à rendre les chambres en parfait état, et à laisser l'ensemble des objets présents dans la chambre. Seules les personnes ayant réservées sont autorisées à pénétrer dans les lieux.

**Article 6 Capacité**

Lors de la réservation le nombre de personnes effectuant le séjour doit être précisé. Si le nombre de clients prévu est dépassé, le propriétaire est en mesure de refuser les personnes supplémentaires.

Ce refus ne peut en aucun cas être considéré comme une modification ou rupture de séjour, de sorte qu'en cas de départ d'un nombre de clients supérieur à ceux refusés, aucun remboursement ne peut être envisagé.

**Article 7 : Disposition générale**

En respect du décret N°2006-1386 du 15 novembre 2006, il est interdit de fumer dans les lieux à usage collectif. La totalité de l'établissement, chambres comprises est donc non fumeur.

Dans le cadre de la protection des mineurs, l'accès au bar à vin est interdit aux mineurs non accompagnés ; la vente d'alcool est interdite aux mineurs de moins de 18 ans.

Les animaux ne sont pas acceptés dans l'enceinte de la maison.

Par respect envers l'ensemble des occupants de la maison, nous prions nos hôtes de présenter une tenue décente en toute occasion, et d'être habillés et chaussés lors des déplacements dans les parties communes.

**Article 8 Vols et accidents**

Le propriétaire décline toute responsabilité en cas de vol ou de dommage corporel survenu dans la propriété.

